

Eléments de réflexion sur la prise en compte de la ruralité et nos propositions pour une amélioration du service public d’Education en ce domaine.

Les représentants de l’UNSA-Education et du SE-UNSA Creuse vous adressent leurs remerciements pour cette audience.

Notre objectif est de mettre en lumière les spécificités et les contraintes d ’un département rural en matière d’éducation et de service public. Nous nous permettons d’attirer votre attention sur les points suivants :

* La dispersion des écoles surtout dans le sud du département (circonscription d’Aubusson)
* La disparition progressive des services publics.
* Une grande dispersion de l’offre de formation couplé à un fort taux de chômage (le plus élevé de la région).

**RURALITE ET EDUCATION : IL EST TEMPS D’AGIR !**

Ces trois points font de notre département, dans le domaine de l’éducation, un département en grande difficulté.

**LA DISPERSION DES ECOLES**

Pour le SE-Unsa de la Creuse, la ruralité n’est pas suffisamment prise en compte dans le calcul des moyens alloués lors des cartes scolaires du premier degré.

En effet, systématiquement, on nous oppose aux manques de moyens pour fonctionner correctement, un P/E plus que favorable.

Pour le SE-Unsa 23, nous devons dépasser ce simple calcul mathématique. Notre département, reconnu de grande ruralité, a un tissu scolaire particulièrement distendu ce qui entraine des déplacements de plus en plus importants pour les enfants dès leur plus jeune âge. Nous devons passer à un calcul des moyens en fonction de critères de distances et non pas en fonction du nombre d’élèves par classe. Il faut que l’offre scolaire soit cohérente avec le territoire.

De plus, Si le nombre d’élèves est prédominant dans le calcul des moyens alloués aux départements, le nombre moyen de niveaux par classe n’entre pas en ligne de compte. Or, il est clair que faire la classe dans un cours multiple est une contrainte supplémentaire pour que l’enseignement reste de qualité.

Nous proposons donc que soit pris en compte le principe d’une priorité éducative pour les zones reconnues de revitalisation rurale.

Spécifiquement à l’éducation et au maillage des écoles, nous proposons la création de postes de remplaçants attachés à des groupes d’écoles rurales et dont la mission serait de faire face aux situations difficiles de rentrée (plus de 3 cours par classe, un effectif chargé).

Depuis, 5 ans nous avons vu le nombre de remplaçants baissé (plus de 15 depuis 2007) et nous avons dû faire face, en Comité Technique Spécial Départemental, à des situations de rentrée difficile, en raison des suppressions de postes dont a souffert le Limousin.

 Même si la situation s’est améliorée (dotation symbolique d’un poste à cette rentrée) les suppressions des années précédentes ont portées sur les postes hors présence des élèves (remplaçants et personnels spécialisés). Nous estimons que toute discussion sur la répartition des écoles sur le département passe par cette phase de renforcement du nombre de remplaçants.

D’autre part, nous avons constaté, en réalité de terrain, une paupérisation de la population de Guéret et des bourgs.

Les suppressions de postes de fonctionnaires ou leur mutation ont laissé place à un nouveau type de population à besoins sociaux spécifiques, le plus souvent en recherche d’emploi, attirée par la faiblesse des loyers.

Nous estimons que c’est un phénomène à prendre en compte dans la spécificité rurale de la Creuse.

En conclusion, les enseignants et les personnels éducatifs manquent de visions et de perspectives sur l’avenir de l’éducation.

Nous demandons l’ouverture d’une concertation réunissant les élus, l’administration et les personnels.

**LES RYTHMES SCOLAIRES EN MILIEU RURAL**

En ce qui concerne la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, nous resterons vigilants sur la mise en œuvre et attendons les premiers constats. Nous voudrions rappeler que les activités péri éducatives ne sont en aucun cas des activités se substituant aux activités scolaires.

Les nouveaux rythmes ne pourront être un succès que si la réflexion se prolonge vers les activités péri-éducatives.

Des financements dits d’amorçage ont été mis en place pour permettre aux premières écoles de fonctionner. Ce financement doit perdurer afin de permettre aux petites communes d’offrir un personnel d’encadrement de ces activités péri-éducatives de qualité.

Au SE-Unsa, nous ne sommes pas dans l’immobilisme, ni dans le refus. Nous sommes prêts à accompagner toute initiative qui permettrait une meilleure cohésion des offres éducatives de ce territoire et une meilleure utilisation des ressources. Mais, pour que de tels projets puissent voir le jour, il faut que l’Education Nationale soit un catalyseur et que les élus de ce département s’engagent dans de saines réflexions non partisanes.

**L’ECLATEMENT DE L’OFFRE DE FORMATION**

L’élaboration d’un projet professionnel s’appuie sur la connaissance concrète des métiers

« possibles ». Cette connaissance est intimement liée à l’environnement dans lequel évolue le jeune. Or la palette des métiers représentés dans cet environnement, susceptibles d’agir comme des modèles, est assez différente en milieu rural et en milieu urbain. Ainsi, les jeunes ruraux, qu’ils soient enfants de cadres ou d’ouvriers, connaissent des agriculteurs, des mécaniciens, des menuisiers et des pompiers. Mais lorsqu’on leur demande, parmi une liste de métiers, s’ils connaissent quelqu’un qui l’exerce, les enfants de cadre vont citer plus souvent des assistants de direction, des paysagistes et des vétérinaires, tandis que les enfants d’ouvriers évoquent plus souvent des aides-soignantes et des boulangers. L’Ecole doit alors jouer son rôle de stimulateur d’Ambition Sociale.

De même, les projets de métiers de jeunes appartenant à une même catégorie sociale diffèrent notablement selon leur lieu d’habitation. Ainsi les enfants de cadres vont être plus tentés par le métier d’agriculteur lorsqu’ils vivent à la campagne que lorsqu’ils vivent en zone urbaine. De la même manière, les enfants d’ouvriers vont être plus souvent attirés vers les professions intellectuelles lorsqu’ils résident dans un pôle urbain qu’à la campagne. Ainsi l’environnement socio-économique constitue-t-il la toile de fond sur laquelle se dessinent les choix d’études et les aspirations professionnelles des jeunes. Hors nous ressentons encore plus que dans le milieu urbain les effets de la crise. Les ambitions de nos jeunes se réduisent comme peau de chagrin… d’autant plus que la pauvreté atteint les couches les plus fragiles de nos C.S.P. Cela se ressent depuis la maternelle et encore plus au lycée et post bac… la mobilité des jeunes lycéens devient limitée pour des raisons économiques. L’internat coute cher et grève d’autant plus le budget des familles. Les lycées des métiers éparpillés aux quatre coins de l’Académie ont parfois du mal à recruter…car il n’y a pas de service public de transport ou si peu. Les jeunes préfèrent renoncer à leur projet professionnel pour reprendre une filière sans débouché mais proche de chez eux… Ici nous ne parlons pas d’un éloignement de 30 km mais d’une centaine de km voir plus… Nos collègues enseignants craignent souvent de voir toute une filière disparaitre par manque d’effectifs. (la problématique du L.M.B. de FELLETIN)

**Un atout pour l’avenir ?**

Les parcours de formation des jeunes ruraux se construisent donc dans des contextes sociaux, économiques et géographiques qui diffèrent par bien des aspects de ceux que connaissent les jeunes urbains. Un environnement social particulier, une offre de formation moins étendue (et pour cause) un marché du travail moins demandeur de qualifications, tout ceci limite à la fois les possibilités et les ambitions éducatives, et contraint nombre d’entre eux à quitter le département. Ce qui a pour conséquence l’appauvrissement de ces territoires.

À bien des égards, ces jeunes, qui sont rarement sous les feux de l’actualité contrairement aux jeunes des cités, appellent une attention particulière. Les politiques en charge de la planification de l’offre de formation et de l’aménagement du territoire doivent s’attacher à répondre de façon innovante à leurs besoins d’orientation et aux coûts de celle ci. L’économie durable ouvre peut-être, sur le long terme, de nouvelles perspectives pour ces jeunes qui, à condition de mobiliser des vecteurs de connaissance immatériels et d’élargir les voies d’accès à la qualification, peuvent être les piliers d’un nouveau développement territorial.

Le SE-UNSA, porteur de cette problématique spécifique de la ruralité, demande :

* Le maintien de ces filières coute que coute
* Une concertation afin d’élaborer un plan d’action dans le but de favoriser l’orientation dans les lycées technologiques et professionnels, de maintenir l’ambition et l’intégration dans le monde du travail de tous ces jeunes….
* L’augmentation des moyens économiques d’aide aux élèves. Les sommes allouées aux fonds sociaux lycéens et collégien (FSL-FSC) des établissements sont dérisoires et ne suffisent plus… Nous réclamons une autre logique que celle de la fermeture des filières « non rentables ». Ce n’est pas la solution car c’est renoncé à l’ambition de tout un département pour sa jeunesse. Vos enseignants, Monsieur le Ministre, pensent avant tout aux élèves et à leur avenir ! Ils réclament l’égalité des chances, les mêmes droits pour tous.

**EN CONCLUSION**

Nous ne demandons pas de traitement de faveur mais une réelle prise en compte de notre territoire et de sa dimension rurale.

Guéret le 26 septembre 2013

Les représentants de l’UNSA-Education et du SE-UNSA Creuse.